

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2019

---

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE167

présenté par  
M. Orphelin

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'article par l'alinéa suivant :

« 4° Compléter le 7° par les mots : « Les normes “assimilées” au “bâtiment basse consommation” utilisent une méthodologie qui permet d'atteindre un objectif de consommation de chauffage de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an en moyenne nationale. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de simplifier l'accès à la rénovation complète et performante pour les ménages et les artisans. Il existe des bouquets prédéfinis de travaux bien coordonnés (définis sur la base de milliers de calculs thermiques dynamiques) qui peuvent être utilisés en toute confiance par les artisans et les ménages. Ce type de méthodologie par bouquets prédéfinis évite de devoir effectuer et financer un calcul thermique théorique pour chaque maison.

Il s'agit d'ajouter une nouvelle méthode de calcul basée sur l'atteinte du niveau basse consommation en moyenne nationale (suivant une logique de péréquation entre zones climatiques).

Cet amendement proposé par l'organisation négaWatt a été retravaillé.